

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 31

N°087

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2018

L'AN deux mille dix huit, le 02 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 avril 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY
Monsieur Jean-François MONINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Marc RUER
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Rachid ZAIRI
Madame Nadia LENOURY
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Anthony DAGUET
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Magali CHERET
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/

OBJET : Groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour l'achat de papier pour le fonctionnement des services administratifs et des ateliers d'imprimerie, de reprographie et de cartographie
Approbation de la convention constitutive - désignation de l'E.P.T Plaine Commune comme coordonnateur, de sa CAO comme CAO du groupement.
Autorisation donnée à la Maire de signer ladite convention et de prendre toute mesure d'exécution des accords- cadres.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5219-2 à 12 et L.1414-3,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre d'achat de papier pour le fonctionnement des services administratifs et des ateliers d'imprimerie, de reprographie et de cartographie

VU le budget communal,

Considérant que plusieurs entités du territoire de Plaine Commune souhaitent constituer un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre public d'achat de papier pour le fonctionnement des services administratifs et des ateliers d'imprimerie, de reprographie et de cartographie

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Aubervilliers d'adhérer à ce groupement,

Considérant qu'il est proposé que l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune soit le coordonnateur de ce groupement,

Considérant qu'il est proposé d'allotir la consultation de la façon suivante :

Lot n°1 : Papier éco blanc responsable

Lot n°2 : Papier couleur

Lot n°3 : Papier spécifique pour imprimerie reprographie et cartographie

Considérant que les accords-cadres passés par le groupement de commandes seront à bons de commande, conclus sans montants minimum ni maximum annuels, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois,

Considérant que les estimations annuelles, propres à la ville d'Aubervilliers sont :

- Lot n°1 « Papier éco blanc responsable » : 100 000 € H.T
- Lot 2 « Papier couleur » 45 000 € H.T
- Lot 3 «Papier spécifique pour imprimerie reprographie et cartographie»: 60 000 € H.T

Considérant qu'il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes soit la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur,

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE :

- le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre public d'achat de papier pour le fonctionnement des services administratifs et des ateliers d'imprimerie, de reprographie et de cartographie ;
- la désignation de l'E.P.T Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

AUTORISE :

- la Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention ;
- le Président de l'E.P.T Plaine Commune, ou son représentant, à signer les accords-cadres, issus du groupement, et les notifier, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;
- la Maire ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution de l'accord-cadre, pour ce qui le concerne.

Reçu en préfecture le : 04/05/18
Publié le : 04/05/18
Certifié exécutoire : 04/05/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

